

L'accord social des profs glace l'école catholique

Vendredi, les syndicats et l'exécutif de la Communauté française se revoient (c'est la quatrième fois) pour tenter de nouer l'accord social 2007-2008 des enseignants.

Mercredi, le Secrétariat général de l'enseignement catholique a dit s'inquiéter de la tournure des débats. Pour Etienne Michel, secrétaire général du Segec, l'accord social en gestation n'est plus un vrai accord social, centré sur l'enseignant (ses barèmes, ses conditions de travail, etc.). La fédération des pouvoirs organisateurs (PO) du libre note que la palabre déborde sur des éléments touchant à l'organisation de l'enseignement.

Le Segec voit le coup venir. Un accord sera ficelé avec les syndicats et les PO seront consultés après coup - « pour la forme », dit Etienne Michel. Il signale qu'en Flandre, les PO sont désormais impliqués dans les négociations sectorielles, depuis que la Cour d'arbitrage a jugé qu'elles concernaient autant les travailleurs de l'école que ses « employeurs ». Quant au non-marchand, les accords sociaux sont édifiés avec les « patrons ».

Sur le fond, qu'est-ce qui inquiète le Segec ? Les syndicats exigent du renfort au 1^{er} degré du

secondaire, repéré comme un moment charnière pour l'ado. A ça, et pour l'heure, Marie Arena, ministre de l'Education, répond qu'elle va d'abord empêcher que les écoles détournent vers les 2^e et 3^e degrés des profs en principe dévolus au 1^{er} degré (nos éditions précédentes).

« Un peu de souplesse ! »

Pour Etienne Michel, interdire ces transferts provoquera un « surcroît de rigidité » qui va (encore) compliquer la gestion des écoles : « Gardons un peu de souplesse ! » Aussi, il juge que ce n'est pas par souci de prestige si les écoles déplacent de l'encadrement du 1^{er} degré vers les autres. « C'est tout simplement nécessaire pour pouvoir organiser les options telles qu'elles sont prévues par le législateur - il n'y a pas de prestige derrière ça. J'ajoute que nos Conseils de zone sont des outils efficaces pour lutter contre les doubles emplois et les concurrences. Maintenant, si la ministre veut réduire l'éventail des options, qu'elle le dise clairement et qu'elle nous associe au débat. »

Autre agacement : la CSC veut interdire à un directeur d'être aussi membre du PO, comme c'est parfois le cas dans le libre. Ceci inquiète le Segec, qui juge

de bon sens que le PO se fasse épauler par un acteur de terrain, par celui qui, en l'occurrence, connaît mieux que personne la réalité de l'établissement.

Revenant sur l'arrêt de travail du 16 novembre, le Segec émet des chiffres : l'action aurait touché 30 % des écoles primaires, 60 % du secondaire. Et il croit savoir que ce qui a mobilisé les profs, c'est autant l'accord social que toutes ces réformes qui, dans le cadre du Contrat pour l'école, visent le secondaire (réforme de l'inspection, du 1^{er} degré, des options, etc.).

On connaît la lecture que le Segec fait de ces mesures, souvent analysées comme des atteintes à l'autonomie des PO ou comme des lourdeurs excessives à l'endroit des directions.

Là, le Segec s'en prend au projet de limiter les possibilités de changer d'école (*Le Soir* de lundi) - ce ne serait plus possible qu'en début de 3^e primaire et de 5^e primaire. Au secondaire, les 1^{er} et 2^e années devraient être effectuées dans la même école. Et toute année redoublée devra l'être là où a lieu l'échec. Le Segec condamne ça : « On va maintenir des enfants dans des projets pédagogiques qui ne leur sont pas adaptés. » ■

PIERRE BOUILLON